

Édito du maire

Pour ce premier éditorial du mandat, je veux commencer par remercier les Hériciennes et Hériciens pour la confiance qu'ils nous ont accordée, en nous élisant dès le premier tour de scrutin, le 15 mars dernier. Malheureusement, compte-tenu de la crise sanitaire et des instructions nationales qui en ont découlé, nous n'avons pu prendre nos fonctions que le 25 mai.

Depuis cette date, **des décisions ou dispositions nouvelles** ont été prises, telles que : **l'absence d'augmentation des taux de la fiscalité** communale en 2020, **le retour aux plages habituelles d'ouverture de la mairie et de l'agence postale**, la réouverture **complète des écoles et des salles de sport** moyennant des protocoles sanitaires adaptés, **un aménagement paysager** transitoire du terrain libéré **devant le parvis de l'église** qui sera réalisé dès cet automne.

Mais aussi, face à la répétition **des actes délibérés de dégradation** du patrimoine de la collectivité, constatée ces dernières années, j'ai pris **la décision de déposer plainte de façon systématique**. Parallèlement, des actions de prévention des incivilités vont être menées.

Par ailleurs, un travail de fond sur d'autres sujets s'engage, par exemple : la **cohérence** du développement de **l'urbanisation future** de notre bourg, l'analyse des **besoins sociaux** pour répondre de façon adaptée aux nécessités, l'élaboration d'un programme sur plusieurs années de **sécurisation routière pour la traversée des villages**, en concertation avec les habitants et en objectivant les situations.

De plus, bien évidemment les projets de construction conséquents lancés par l'ancienne municipalité font l'objet d'un suivi rapproché.

Par prudence, compte-tenu de l'incertitude qui pèse sur l'économie et donc sur les ressources de notre commune pour les années à venir, **nous voulions que soit suspendue la construction de la nouvelle mairie**. Malheureusement, les engagements pris par l'ancienne municipalité ne nous ont **pas offert d'autre choix que de poursuivre les travaux**.

Pour terminer, je tiens à vous assurer que dans le contexte très particulier de cette rentrée 2020, l'équipe municipale sera à **votre écoute** et fera jouer autant que possible la **solidarité communale**.



Jean-Pierre Joutard

NOUVEAUX ÉLUS

Le nouveau conseil municipal, composé du Maire, de 7 adjoints et de 21 conseillers a été installé le 25 mai.



1^{ère} ligne : Pascal Coubart, Jean-Pierre Joutard, Isabelle Chartier (adjointe), Moïse Pitaud (adjoint), Claudine Michel (adjointe)

2^{ème} ligne : Didier Allais, Emmanuelle Courtois, Blandine Lefort, Patrick Guchet, Jean-Alain Bidet, Patrice Pinel, Agnès Bouju, Corinne Robert (adjointe)

3^{ème} ligne : Frédérique Pinel, Denis Julienne (adjoint), Karen Cosset, Bruno Bidet (adjoint), Christophe Imparato, Patrick Descamps, Ludovic Menoret, Sabrina Lemaître

4^{ème} ligne : Olivier Ploquin, Wilfrid Boudaud, Mireille Holowan, Florence Ferré, Karine Bombray (adjointe), Jean-Noël Ragot.

Absents sur la photo : Élise Roiné, Éric Marsault



Les adjoints et les conseillers délégués

Isabelle Chartier



1^{ère} adjointe :
Aménagement,
Développement
durable, Espaces
verts et Cadre de Vie

Denis Julienne



2^{ème} adjoint :
Finances et
Économie Locale

Karine Bombray



3^{ème} adjointe :
Affaires scolaires
et Petite Enfance,
Enfance et Jeunesse

Bruno Bidet



4^{ème} adjoint :
Citoyenneté et
Démocratie locale

Corinne Robert



5^{ème} adjointe : Affaires
sociales et solidaires

Moïse Pitaud



6^{ème} adjoint :
Patrimoine communal
et Sécurité et sûreté
des bâtiments

Claudine Michel



7^{ème} adjointe : Culture,
Communication et
Sports

Jean-Alain Bidet



Conseiller délégué :
Cadre de vie et espaces
verts

Christophe Imparato



Conseiller délégué :
Sports

Sabrina Lemaître



Conseillère
déléguée :
Économie
Locale

Frédérique Pinel



Conseillère
déléguée : Petite
Enfance, Enfance
et Jeunesse

Patrick Guchet



Conseiller délégué :
Patrimoine communal
(bâtiments, voiries et
réseaux)

Patrick Descamps



Conseiller délégué :
Sécurité et sûreté
des bâtiments

Expression politique

HERIC : AGIR POUR BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE

Nous avons commencé ce mandat en position « d'opposition », nous tenons à remercier sincèrement les 715 votants, (36,97%), qui nous ont fait confiance.

Nous avons commencé et nous continuerons de poser toutes les questions utiles au cours des commissions et des conseils municipaux, afin d'éclairer au mieux les débats et décisions.

Nous appliquerons dans nos réflexions et interventions notre « profession de foi » du mieux possible au cours de ce mandat.

Nous reviendrons régulièrement vers vous lors des réunions publiques, des flash-info et des bulletins municipaux ; et nous sommes à votre écoute pour le bien vivre à Héric.

Signé : Olivier Ploquin, Mireille Holowan, Didier Allais, Florence Ferré, Wilfrid Boudaud



● EXCEPTIONNEL : 3 centenaires du mois de juillet au foyer de la Perrière

Elles sont nées respectivement le 8, 14 et 19 juillet 1920. Marie Delhommeau, Juliette Rolland et Madeleine Cocheril ont fêté leurs 100 ans ensemble au foyer de la Perrière. Elles résident au foyer depuis 9 ans pour Madeleine, 4 ans pour Marie et seulement 9 mois pour Juliette. Amies de longue date, elles se retrouvent tous les jours.

Elles sont nées 2 ans après la première guerre mondiale, dans une période où le pays avait besoin de retrouver une joie de vivre et où l'économie était en pleine expansion. Avec leur 100^{ème} anniversaire, ces dames passent un cap dans leurs vies. Comme l'a souligné M. Joutard, elles nous montrent que « Vieillir, ce n'est ni renoncer, ni résister, mais accepter toutes les étapes de la vie en conscience. ». À cette occasion, Monsieur le Maire a salué le travail effectué par la direction et le personnel du Foyer de la Perrière pour garder en bonne santé leurs résidents.



De gauche à droite : Juliette Rolland, Marie Delhommeau et Madeleine Cocheril
Photo : Ouest France

● Le Registre Nominatif des Personnes Vulnérables

Le CCAS d'Héric est chargé de recenser les personnes âgées, handicapées ou isolées afin d'établir le registre nominatif des personnes vulnérables et en assurer sa mise à jour. Ce registre est confidentiel et comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, les coordonnées et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Objectif

En cas de canicule ou d'épidémie notamment, le registre permet au CCAS de **contacter régulièrement les personnes pour s'assurer de leur situation**. Ce registre est communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, pour permettre **l'intervention des services sanitaires et sociaux**.

Modalités d'inscription

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées. L'inscription est volontaire.

Un tiers peut également se charger de l'inscription. Il vous suffit de **compléter le formulaire** téléchargeable sur notre site Internet ou de **prendre contact avec le CCAS**. Vous recevrez un courrier confirmant votre inscription sur ce registre.

N'hésitez pas à en parler aux personnes vulnérables de votre entourage (famille, amis, voisins...) pour les inciter à s'inscrire.

● Le World Clean Up Day à Héric le 19 septembre 2020

Samedi 19 septembre 2020, de 10h à 12h, la ville d'Héric organise l'opération « **Héric plus propre, Héric plus belle** ». Cette **opération de nettoyage** s'inscrit dans le cadre d'une grande mobilisation citoyenne et environnementale à l'échelle mondiale : le World CleanUp Day ou la Journée mondiale du nettoyage de notre planète.

Pour tous ceux qui sont intéressés pour participer à cette action citoyenne, merci de vous inscrire **avant le 11 septembre 2020** à l'adresse mail suivante : contact.mairie@heric.fr.

Merci à vous



JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE

Contact :
Centre
Communal d'Action
Sociale
12 Rue de l'Océan
44810 HERIC
02.40.57.96.10
ccas@heric.fr

PLAN D'ALERTE & D'URGENCE



Soyons attentifs aux autres



Personnes âgées de +65 ans



Personnes dépendantes

Personnes handicapées ou malades à domicile



Projets en cours

Les dates de fin de chantier sont communiquées à titre indicatif, dans les circonstances sanitaires actuelles et pourraient être décalées en fonction de la pandémie de COVID-19.

● Extension du restaurant scolaire à Marie Curie

Les 3 nouvelles salles seront opérationnelles pour la rentrée de septembre 2020, ce qui permettra d'**accueillir au restaurant scolaire tous les demi-pensionnaires de l'école Marie Curie et de l'école Sainte-Marie / Saint-Joseph**. 2 des 3 nouvelles salles seront réservées au repas des élèves de maternelle en deux services successifs. Les élèves élémentaires se serviront au self mis en fonctionnement depuis le 2 mars 2020 puis déjeuneront dans le réfectoire actuel. Les élèves de Saint-Joseph ressortiront par un nouveau sas pour rejoindre leur école.

Ces 3 nouvelles salles **sont mutualisées avec l'accueil périscolaire du matin et du soir et l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires**. L'accueil des enfants et des parents, le matin et le soir, se fera par le nouveau bâtiment, côté restaurant scolaire.

Le réaménagement et l'extension des vestiaires pour le personnel devraient être achevés d'ici fin septembre 2020.

Coût total de l'opération : 910 000 € TTC

Subventions : 221 700 € de la part du Département et de la CAF



● Halle multifonctions

La halle multi-fonctions située rue des Frenouelles, à côté de l'actuel complexe sportif, sera mise en service après les vacances de la Toussaint 2020. Cette halle sera principalement dédiée aux **jeux de raquette** ; elle offrira, selon les configurations, **2 terrains de tennis ou 8 terrains de badminton**. Elle pourra également accueillir de grandes manifestations, **jusqu'à 1 500 personnes**. La partie « club house » comprend des vestiaires, des sanitaires, des rangements, les locaux techniques et un bar dans l'entrée

Coût total de l'opération : 1 700 000 € TTC

Subventions : 370 000 € de la part de l'État (fonds de soutien à l'investissement local), de la Région Pays de Loire et de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.



● Extension de l'école Jean Monnet :

Les élèves élémentaires devraient pouvoir prendre possession des **8 nouvelles salles de classe**, toutes équipées **d'un atelier attenant** permettant du travail en groupes, en janvier 2021.

Le **nouveau restaurant scolaire, équipé d'un self** comme à l'école Marie Curie, sera opérationnel après les vacances d'hiver ou de printemps 2021. Il est également prévu le **remplacement de la verrière** avant une réorganisation des locaux actuels entre classes de maternelle et accueil périscolaire du matin et du soir.

Coût total de l'opération : 3 550 000 € TTC

Subventions : 808 700 € de la part de l'État (fonds de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement des territoires ruraux), du Département, de la Région Pays de Loire, de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et de la Caisse d'Allocations Familiales.





● Nouvelle Mairie :

À l'emplacement de l'ancien bureau de poste, les fondations de la nouvelle mairie ont été réalisées au printemps 2020. Les élévations ont commencé en juillet 2020. La livraison de ce nouveau bâtiment de 2 niveaux est prévue à l'été 2021.

Au rez-de-chaussée, un hall d'accueil traversant avec un **accès depuis la rue Saint-Jean ou la place**, desservira l'accueil, l'agence postale communale, les bureaux de l'état-civil, du Centre Communal d'Action Sociale, de la police municipale ainsi que la salle du Conseil Municipal et des mariages. L'entrée côté place permettra également d'accéder à une salle de réunion de 140 m², avec un office attenant.

À l'étage, se trouveront les bureaux du Maire et des adjoints, une salle de réunion, les bureaux des services généraux (direction, secrétariat, finances, ressources humaines, marchés publics, communication) ainsi que les affaires scolaires et l'urbanisme.

Le **toit sera équipé de panneaux photovoltaïques** pour alimenter non seulement la mairie mais également les autres bâtiments municipaux. Coût total de l'opération : 3 200 000 € TTC

Subventions : 255 000 € de la part de l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux), de la Région Pays de Loire et de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.



● Financement

Ces 4 projets vont totaliser des dépenses de sensiblement 9,5 millions d'euros TTC. Pour cet ensemble, la commune percevra au total des subventions d'un peu plus de 1,6 millions d'euros. En complément, avec un différé de 2 années, elle « récupérera » une partie de la TVA, dont le montant est estimé à 1,5 million d'euros.

Le financement de ces projets a pu être réalisé, non seulement par un **emprunt de 3,5 millions d'euros** mais aussi grâce :

- à des **recettes exceptionnelles**, dues à la vente de biens communaux lors du mandat précédent, principalement le terrain de l'Océania pour 600 000 € et la Résidence des Charmilles pour 1,7 millions d'euros.

- des **portages fonciers** de la CCEG de la Ludothèque et de l'École Sainte-Marie. Un portage foncier signifie que la CCEG achète un bâtiment pour le compte de la municipalité. À terme, cela nécessite un remboursement vis à vis de la CCEG pour que la commune soit entièrement propriétaire des bâtiments.

● Entretien des espaces verts

Tout au long de l'année, l'équipe du service espaces verts est à pied d'œuvre pour entretenir les nombreux espaces naturels de la commune.

Toutefois, exceptionnellement, cette année, au vu du retard accumulé en raison du confinement, la commune a été dans l'obligation de prioriser l'entretien des espaces verts : ainsi, priorité a été donnée depuis mai à l'entretien du cœur du bourg et des axes principaux de la commune.

Les autres espaces situés plus en périphérie sont traités en fonction de l'avancée de l'entretien prioritaire et selon une fréquence moindre.

Aussi, en cette année exceptionnelle, la ville lance un appel à tous les citoyens pour qu'ils puissent entretenir leur pied de mur et le trottoir devant chez eux.

Par avance merci à tous !



● Covid 19 : Héric toujours avec vous

Durant le confinement, les élus et services municipaux sont restés mobilisés pour assurer la continuité du service et vous accompagner au mieux pendant cette période : **accueil téléphonique** à la mairie, mise en place par le CCAS d'un **service de courses à domicile** par des bénévoles, **permanence** des services techniques, participation d'agents du service scolaire à l'**accueil des enfants des soignants dans les écoles**, **informations pratiques** aux parents par les services Petite enfance et affaires scolaires, **réouverture partielle** de l'agence postale communale à partir du 21 avril, **réouverture du marché** hebdomadaire, **télétravail** de tous les services, organisation par les services techniques de la **reprise des chantiers** et entretien des bases de vie, **relais des informations** pratiques sur les panneaux lumineux, le site internet et Facebook... Grâce à la CCEG, tous les habitants ont pu recevoir **un masque lavable**, fabriqué par l'entreprise héricoise Finway dans le gymnase des Frenouelles mis à disposition par la municipalité.



L'ancienne municipalité et la nouvelle équipe ont travaillé avec les enseignants et les services à la mise en œuvre des protocoles nécessaires à la **réouverture des écoles et du multi-accueil dès la mi-mai**. Élus et agents ont œuvré de concert pour maintenir une vie « presque normale » en ces temps si particuliers..

Informations des services municipaux

Affaires scolaires :



Nouvel Espace Citoyen

sur un seul site, vous pouvez :

- Accéder à votre dossier famille
- Faire des demandes de modifications de votre dossier
- Inscrire vos enfants à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire
- Réserver les repas de vos enfants à la restauration scolaire

Forum des associations :
samedi 5 septembre
de 14h à 18h, au Complexe des Frenouelles



Foire artisanale :
samedi 5 septembre
de 10h à 18h, organisée par Héric Pro & Co

Marina Jacq-Ferré rejoint la médiathèque à partir du 1^{er} septembre en tant que chargée d'accueil en médiathèque

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.





● Opération Tranquillité Vacances

Selon le ministère de l'Intérieur, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Des précautions simples peuvent être prises comme vérifier la fermeture des portes et fenêtres ou encore demander à un voisin de passer chez vous durant votre absence. Ces précautions peuvent vous aider à protéger votre maison. Si vous voulez aller plus loin, il existe un **service de vigilance gratuit de la gendarmerie** dans le cadre de «l'Opération Tranquillité Vacances»

Il vous suffit de **télécharger le formulaire** sur notre site dans la rubrique **Actualités**, de le remplir et soit de le déposer à la **Gendarmerie de Nort / Erdre** ou soit **l'envoyer par mail** à bta.nort-sur-erdre@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Une fois votre demande validée, des patrouilles seront alors organisées pour passer à votre domicile.



● Protégeons les haies !

Pourquoi ?

Composée de végétaux de plusieurs espèces adaptées au sol et au climat, la haie a un rôle primordial dans notre écosystème :

- Une protection contre les vents et l'érosion
- Un intérêt pour la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations
- Un lieu de vie et de biodiversité
- Un paysage et une identité de commune bocagère

Quelle protection pour les haies ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** a identifié des haies à protéger pour des motifs d'ordre **écologique, hydraulique et/ou paysager**.

Les travaux, ayant pour effet de détruire ou de porter atteinte à ces haies protégées doivent faire l'objet d'une **déclaration préalable (DP)** à déposer auprès du service Urbanisme de la commune. Celle-ci pourra être refusée ou soumise à des conditions strictes de compensation (plantation d'une nouvelle haie avec des arbres d'essence locale représentant une fonctionnalité identique ou supérieur).

Tout manquement constitue **une infraction au Code de l'Urbanisme** et peut être verbalisé.

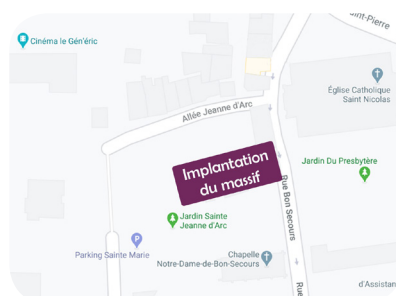
L'entretien courant de la haie, tel que l'élagage, n'est pas soumis à déclaration préalable, mais ne doit pas porter atteinte à la vie de l'arbre.

Pour les haies non identifiées au PLUi, et afin de préserver au mieux la biodiversité sur la commune, les propriétaires doivent adresser en mairie un courrier et attendre de recevoir une réponse avant toute intervention sur leur haie.

Pour plus de renseignement, contacter le **service urbanisme de la commune au 02.40.57.96.10**

● Aménagement de l'espace communal

La municipalité œuvre pour un espace communal plus végétalisé. Deux maisons ont été détruites rue Bon Secours. Cet espace va être aménagé de manière à agrandir le trottoir le parking à côté de la chapelle. Un massif de fleurs sera implanté au centre de cette place sur un parterre de gazon. Des jardinières et des bordures délimiteront les espaces.



Calendrier des manifestations

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire due au Covid-19

SEPTEMBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
5	Forum des associations	Mairie	Complexe des Frénoelles
5	Foire artisanale	Héric Pro&Co	Complexe des Frénoelles
12-13	Tournoi de Basket	Basket Club Héricois	Complexe des Frénoelles
13	Bal	Club de l'amitié	Espace des Bruyères
19	Conférence sur le sport	Judo Héric Club	Espace des Bruyères
19	World Clean Up Day	Mairie	Bourg d'Héric
27	Loto	Association des Randonneurs Héricois	Espace des Bruyères

Ateliers Peps du CLIC à l'Espace Plein Ciel : 14, 21 et 28 septembre

OCTOBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
4	Loto	Basket Club Héricois	Espace des Bruyères
11	Bal	Association Secouristes Français Croix Blanche d'Héric	Espace des Bruyères
du 12 au 20	Tout petit Festival	CCEG	Espace des Bruyères
14	Don du sang	Établissement Français du Sang	Espace des Bruyères
25	Vide greniers	Basket Club Héricois	Complexe des Frénoelles

Ateliers Peps du CLIC à l'Espace Plein Ciel : 12, 19 et 26 octobre

NOVEMBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
11	Commémoration	Mairie	Monument aux morts
14	Repas et soirée dansante	Alliance Loire Bénin	Espace des Bruyères
20 et 21	Bourse aux jouets	APEL École Sainte Marie/Saint Joseph	Salle Municipale
22	Thé Dansant	Héric Après-midi dansant	Espace des Bruyères

Ateliers Peps du CLIC à l'Espace Plein Ciel : 2 novembre

DÉCEMBRE

DATES	ÉVÉNEMENTS	ORGANISATEURS	LIEUX
4	Concours de belote	Club de l'amitié	Salle Municipale
5-6	2ème édition Marché de Noël	Mairie et Héric Pro&Co	Square Purton
5	Repas	Héric Basket Club	Espace des Bruyères
6	Bal	Club de l'amitié	Espace des Bruyères
11	Marché de Noël	École Sainte Marie/Saint Joseph	Espace des Bruyères
18	Don du sang	Établissement Français du Sang	Espace des Bruyères



Dans le cadre du prix Petite Enfance, la médiathèque organise un atelier d'illustration avec l'auteure-illustratrice Laëtitia Le Saux, pour des enfants de 4 à 7 ans mercredi 7 octobre à 15h.

Cette auteure fera d'abord découvrir aux enfants son univers graphique
Inscription obligatoire à la médiathèque :

02-40-57-96-01 (places limitées)